



1er Rallye de la MONTILIENNE HISTORIQUE 10 OCTOBRE 2020



Monteux 84170

Ecurie Historique Tour Clémentine



Règlement 2020

I Généralités

L'Ecurie Historique Tour Clémentine, association loi de 1901 n° W843007769, organise le 10 octobre 2020 un rallye historique dénommé : **ler rallye de la Montilienne Historique** réservé aux véhicules d'époque (jusqu'en 1995) ainsi qu'à des véhicules postérieurs à cette date afin de compléter les effectifs. Cette manifestation se déroulera à partir et autour de **Monteux** (84170) dans le Vaucluse.

Cette épreuve fait l'objet d'une **autorisation délivrée par la préfecture du Vaucluse**.

Ce rallye a pour finalité de permettre de faire rouler des véhicules anciens dans des conditions de sécurité optimales et vise à faire découvrir notre région aux participants. Il se déroule sur route ouverte, dans le respect du code de la route, avec le souci de ne pas perturber la circulation des autres usagers ni la tranquillité des riverains. Le départ des participants est échelonné de façon à ne pas gêner le trafic routier.

I-1 Responsables de l'épreuve

Association : Ecurie Historique Tour Clémentine, 22 Impasse des Frères 84170 Monteux

Organisateurs : Béatrice et Alain MAINGRAUD 22 Impasse des Frères 84170 Monteux

Vérifications administratives : Béatrice MAINGRAUD

Vérifications techniques : Cyrille QUINT

I-2 Description de l'épreuve

Il s'agit d'une épreuve de **navigation cartographique** et de **régularité**, sur un itinéraire d'environ 150 km, se déroulant **sur route ouverte**. Le parcours officiel étant gardé secret jusqu'au moment du départ, aucun public n'est attendu sur l'itinéraire, sauf au départ et à l'arrivée.

Tous les équipages reçoivent au moment du départ les documents décrivant l'itinéraire à parcourir sous diverses formes : fléchés métrés, non métrés, allemands, mille sources, carte à tracer, carte tracée, etc... Chaque étape comporte une zone de régularité. Sur ces zones, la vitesse moyenne est toujours inférieure à 50km/h et adaptée à la configuration de l'itinéraire (villages traversés, routes étroites et sinueuses, croisements, ..).

I-3 Règles de sécurité

Durant le rallye, les participants doivent strictement **respecter le Code de la Route** et se conformer à ses prescriptions ainsi qu'aux arrêtés municipaux des agglomérations traversées.

Ils devront être particulièrement vigilants lors des traversées d'agglomérations et de zones habitées.

Les différents documents fournis par les organisateurs indiquent les zones pouvant présenter un risque en terme de sécurité ou vis-à-vis de l'environnement. L'organisation se réserve le droit de sanctionner les comportements abusifs. Des contrôles secrets pourront être implantés sur l'itinéraire pour s'assurer du respect des consignes données.

En cas d'obstacle imprévu sur l'itinéraire, un détournement sera mis en place par tout moyen approprié par l'organisation afin de ramener les participants sur la bonne route.

Le **briefing avant le départ** rappellera aux équipages les règles élémentaires de respect du Code de la Route et des sanctions éventuelles en cas de manquement à ces règles. Il insistera sur la conduite à adopter durant tout l'itinéraire, en particulier dans certaines zones pouvant présenter un risque en termes de sécurité ou vis-à-vis de l'environnement (Zone Natura 2000).

Les organisateurs se réservent le droit de transmettre à tout moment durant le rallye, en fonction des circonstances et des besoins, toutes informations jugées nécessaires. Les communes traversées sont informées suffisamment à l'avance pour prendre les dispositions de sécurité et d'information qu'elles jugent utiles vis-à-vis des populations.

II Voitures, catégories, équipages et matériels admissibles

II-1 Voitures admissibles

Sont admissibles en **priorité les véhicules antérieurs au 31 décembre 1995** (date portée sur la carte grise) **ainsi que ceux postérieurs à cette date** pour compléter le plateau. Un coefficient de pondération (voir classement) valorisera les véhicules les plus anciens.

Les véhicules devront être **conformes à la législation routière** (carte grise et assurance du véhicule vous seront demandées au départ). Les voitures équipées d'un arceau de sécurité et de pneus type piste ne seront pas acceptées.

Le **nombre total de véhicules est limité à 30**. L'enregistrement des engagements se fait selon l'ordre de réception. La clôture des inscriptions intervient lorsque le nombre de véhicules maxi sera atteint. Les équipages supplémentaires seront placés sur liste d'attente avec priorité aux véhicules historiques.

II-2 Catégories proposées

Deux catégories sont proposées :

Catégorie DECOUVERTE, ouverte aux débutants ne maîtrisant pas toutes les subtilités de ce type de rallye. Les principales difficultés seront absentes, les supports simplifiés, les parcours adaptés. Tous les types de véhicules, conformes au code de la route, seront autorisés, quel que soit leur millésime. Une formation/information sera proposée le **jeudi 1^{er} octobre à 20 heures à la salle Grimaud à Monteux** (derrière la Mairie de Monteux). Vous y serez cordialement invité(e)s.

Catégorie EXPERT, ouverte aux équipages plus chevronnés et habitués à ce type d'épreuve.

II-3 Equipages

Tout équipage devra être composé d'un **pilote détenteur d'un permis de conduire valide** et d'un **copilote**. Si ce dernier devait prendre le volant, il lui sera demandé également son permis de conduire. D'autres personnes pourront être présentes dans le véhicule.

II-4 Matériels autorisés

Pour la catégorie **DECOUVERTE**, aucun équipement spécifique n'est demandé. Un chronomètre (disponible sur son téléphone) et un stylo noir sont obligatoires ; l'étalonnage de son compteur kilométrique est souhaitable.

Pour les **EXPERTS**, tous les matériels connus sont autorisés. Un extincteur est souhaitable mais pas obligatoire.

III Assurance, publicité et droit à l'image

III-1 Assurance

Les véhicules doivent être **conformes à la législation routière** et doivent être **assurés** au minimum par une assurance en responsabilité civile (carte grise et assurance du véhicule vous seront demandées au

départ). Les organisateurs ont contracté une police d'assurance garantissant la Responsabilité Civile des organisateurs, participants et commissaires, pouvant incomber à l'organisation de ce rassemblement.

Pour les dommages, le concurrent reste seul responsable des dégâts qu'il fait subir à son véhicule, à lui-même et à des tiers. L'organisation ne peut être tenue responsable des dommages causés par un concurrent, à son véhicule, à lui-même et à ses passagers.

L'organisation invite les concurrents à se rapprocher de leur compagnie d'assurance pour vérifier ses garanties et responsabilités lors de ce type d'épreuve.

Un contrat dépannage assistance est vivement conseillé.

III-2 Publicité et droit à l'image

La publicité est libre mais le concurrent ne pourra pas s'opposer à une publicité éventuelle de l'organisateur. Du fait de leur participation, les concurrents acceptent sans réserve, sur le site de l'Ecurie Historique Tour Clémentine, l'exploitation par les organisateurs de toutes reproductions, diffusions ou photographies de leur véhicule prises au cours de la manifestation, à la condition que celles-ci se cantonnent à des fins promotionnelles et ne nuisent en aucune façon à leur image personnelle.

L'organisateur ne peut être tenu responsable de la diffusion d'images réalisées par toute autre personne.

IV Contrôles administratifs et techniques

Le jour du rallye, tous les équipages seront en mesure de présenter à l'organisation :

le permis de conduire du conducteur ainsi que celui de son navigateur si celui-ci est amené à conduire les pièces afférentes au véhicule : carte grise, attestation d'assurance, certificat et vignette du contrôle technique en cours de validité

l'autorisation du propriétaire du véhicule s'il n'est pas à bord.

Tous les véhicules doivent être en accord avec la législation française en vigueur. L'organisation effectuera sur les véhicules engagés des vérifications portant essentiellement sur la conformité du véhicule avec la déclaration portée sur l'engagement ainsi que sur les points de sécurité suivants : pneumatiques (en bon état et conformes à un usage routier) ; éclairage, clignotants et essuie-glaces ; présence d'un triangle de sécurité et de gilets fluorescents. Un extincteur à poudre de 1kg est conseillé.

Les véhicules de compétition avec arceau de sécurité et pneus lisses sont interdits.

L'organisation se réserve le droit de refuser le départ à tout équipage ou véhicule ne répondant pas à ces contrôles.

V Programme

Lundi 1er juin 2020 : Ouverture des engagements

Mercredi 30 septembre 2020: Clôture des engagements

Samedi 10 octobre 2020

8h-9h30 : **Vérifications administratives** avec remise des plaques et documents à la **Halle des Sports à Monteux (avenue Edouard Grangier)**. Les **vérifications techniques** seront réalisées dans le parking en face et une zone sera réservée aux plateaux devant le collège Alphonse Silve à quelques dizaines de mètres. Un plan de localisation de la salle et de la zone de départ sera transmis avec la confirmation de l'engagement. Un café de bienvenue sera proposé.

9h45 : **Briefing** pour tous les concurrents dans la Halle des Sports.

Etape 1: MONTEUX > MONTEUX

10h00 : **départ de la voiture n°1** (départ de minute en minute) dans l'ordre des numéros.

80 km environ de navigation, incluant zone de régularité en fléché-métré, cartes muette ou tracée - fléché-métré - non métré – fléché allemand - fléché droit etc...

*A partir de 12h30, un **repas** sera proposé au **restaurant Le Bistrot du Saule** à Monteux (près du lac)*

Etape 2: MONTEUX > MONTEUX

13h30 : **départ de la voiture n°1** (départ de minute en minute) dans l'ordre des numéros

70 km environ de navigation, incluant zone de régularité en fléché-métré, cartes muette ou tracée - fléché-métré - non métré – fléché allemand - fléché droit etc...

***16h30** : **remise des prix** au **Bistrot du Saule** autour d'un pot de l'amitié*

Les trois premiers de la catégorie EXPERT et de la catégorie DECOUVERTE seront récompensés.

VI Contrôles et carnet de route

VI-1 Contrôles

Contrôles Départ/Arrivée

Ils sont installés au départ et à l'arrivée de chaque étape.

Sur la **zone de Départ**: un commissaire note sur le **carnet de route** l'heure de départ, l'heure idéale d'arrivée (indicative) et le remet à l'équipage. Les **documents relatifs au début de l'étape** sont distribués une minute avant le départ.

Sur la **zone d'Arrivée** : Le copilote descend pour **remettre son carnet de route**. Un commissaire y note l'heure d'arrivée réelle.

Le véhicule doit alors immédiatement quitter la zone d'Arrivée et aller se garer dans le parking.

Contrôles de Passage (CP)

Les CP sont disséminés tout au long du parcours, permettant de vérifier le passage effectif sur l'itinéraire. Ils sont matérialisés par un **panneau**, placé sur la droite de la chaussée, portant une lettre

que l'équipage doit inscrire dans la première case vide de son **carnet de route** dans l'ordre où elles se présentent (ligne par ligne et sens de l'écriture, de la gauche vers la droite).

Contrôles Humains (CH)

Les CH sont disséminés tout au long du parcours et permettent de vérifier le passage effectif sur l'itinéraire. Les CH sont signalés par un **drapeau jaune** placé sur le côté droit de la route à environ 50m du contrôle puis par un **drapeau rouge** enjoignant le véhicule à s'arrêter obligatoirement.

Les Commissaires apposent leur **tampon** sur le carnet de route dans la première case disponible et notent l'heure de passage des véhicules. Ils peuvent parfois distribuer des documents relatifs au parcours.

Secteurs de régularité (Zone de test)

Sur ces zones, les équipages doivent suivre un itinéraire sur lequel la **vitesse est imposée par les organisateurs**. La vitesse à respecter sur la zone est indiquée aux concurrents soit sous forme chiffrée avec éventuellement une table de régularité ou un tableau à double entrée indiquant les temps de passage tous les 200 m. **La vitesse est toujours inférieure à 50 km/h** et adaptée à la configuration de l'itinéraire (villages traversés, routes étroites et sinueuses, croisements,...). Les équipages suivent les indications d'un fléché métré.

Sur ces zones, les **contrôles de temps** sont effectués par des commissaires non visibles des équipages. **Aucun arrêt ne sera observé à ces points de contrôle**. Par rapport à l'heure idéale de passage devant les commissaires, le retard ou l'avance seront pénalisés de 10 points par seconde. L'absence de passage devant ce contrôle sera également pénalisée.

VI-2 Carnet de route

Chaque équipage reçoit au départ de chaque étape un carnet de route ; il sera complété par un **tampon** apposé par un commissaire ou rempli avec les CP que les concurrents rencontreront le long du parcours (panneau avec des **lettres**).

Toutes les annotations sur ce carnet doivent être **inscrites de manière indélébile** (stylo noir non effaçable). Toute rature ou altération entraînera une pénalité. Le carnet de route se présente sous la forme d'une **grille, qu'il faut remplir de gauche à droite, ligne par ligne, case par case**.

A la fin de chaque étape, le carnet est remis par le copilote aux commissaires sous peine de pénalités. En cas d'abandon, le carnet sera remis à l'organisation.

VII Pénalités et classement

VII-1 Pénalités

Zone de régularité	10 points par seconde d'avance ou de retard
CH ou CP manquants ou raturés	300 points
Carnet de route non rendu	10 000 points

Tout manquement au règlement, tout comportement anti-sportif, irrespectueux, malveillant et tout autre litige sera étudié par un collège de commissaires qui statuera, après enquête, pour appliquer une pénalité ou toute autre sanction qui s'imposerait.

VII-2 Classements

Par catégorie, le classement se fait par **addition des points de pénalité** obtenus sur les deux étapes, **affectée du coefficient de pondération** lié à l'année de première immatriculation du véhicule. Le

coefficient de pondération a pour objectif de favoriser les véhicules les plus anciens correspondant à ce type de rassemblement.

Exemple pour 2 véhicules de la catégorie Experts :

Véhicule A (1968) : 460 (pénalités) x 1,68 (coefficient de pondération)= 772,80 donc 1er

Véhicule B (1987) : 460 (pénalités) x 1,87 (coefficient de pondération)= 860,20 donc 2^{ème}

Ce dispositif sera également utilisé pour la catégorie Découverte

L'équipage ayant obtenu le plus petit total de points pondérés est déclaré vainqueur de sa catégorie. En cas d'ex aequo, les équipages seront départagés en donnant la victoire au véhicule le plus ancien (en lien avec la date de première immatriculation indiquée sur la carte grise).

Si un équipage interrompt le rallye, il ne pourra pas figurer dans le classement général. De plus, il aura l'obligation de prévenir la direction de l'épreuve par tous les moyens dont il dispose.

VIII- Engagement

Les **demandes d'engagement** accompagnées du **montant de la participation** (à l'ordre de « Ecurie Historique Tour Clémentine ») seront à adresser à : **Béatrice MAINGRAUD 22 impasse des Frères 84170 Montoux**. Les inscriptions seront ouvertes à partir du 1er juin jusqu'au 30 septembre 2020 minuit.

Les frais de la participation sont fixés à **150€ pour un équipage de deux personnes**. Tout engagement ne se sera validé qu'en présence du bulletin d'inscription complet ainsi que du chèque d'engagement. L'organisation se réserve le droit de refuser un engagement ; dans ce cas, les documents et droits d'engagement seront retournés au candidat.

La **participation aux frais** comprend pour un équipage de deux personnes :

Le café de bienvenue

Le repas de midi pour 2 personnes

Le rafraichissement lors de la remise des prix

Les plaques de l'épreuve dont une sera obligatoirement apposée visiblement à l'avant du véhicule sans cacher la plaque d'immatriculation et une autre à l'arrière ainsi que des numéros à apposer sur les deux portières.

L'attribution des numéros est laissée à la discrétion de l'organisation. Les participants seront informés avant le départ de leur numéro ; le départ se fera dans l'ordre croissant de ces numéros,

Les carnets de route et tous les documents nécessaires au rallye

Les récompenses pour les vainqueurs ainsi qu'un souvenir pour chaque participant

Toutes les autres dépenses (repas supplémentaires, consommations, logement...) restent à la charge des équipages.

Annulation

Si un équipage engagé prévient l'organisation **plus de 8 jours avant la date de départ** du rallye (dernier délai 2 octobre 2020), l'organisation lui renvoie le chèque fourni lors de l'inscription.

Si l'équipage annule sa participation **dans les 8 jours** précédents le rallye (à partir du 3 octobre 2020), le chèque sera encaissé pour dédommagement des frais déjà engagés par les organisateurs qui rembourseront cependant 50€ par chèque.

Si l'équipage annule sa participation **le jour du rallye** (10 octobre), le chèque sera encaissé sans remboursement.

Un abandon en cours de rallye ou une annulation une fois le départ pris ne pourront donner droit à aucun remboursement des frais de participation.

IX Application du règlement et courtoisie

De par son engagement à l'épreuve, **chaque participant accepte les termes du règlement et décharge l'organisation ainsi que ses membres de toute responsabilité** à son égard et à celui de ses biens. **Aucune réclamation ne sera admise** en raison du caractère amical du rallye ; tout comportement inamical ou dangereux (impolitesse, agressions verbales ou physiques, blocage intentionnel...) sera sanctionné jusqu'à l'exclusion de l'équipage. Un équipage en passe d'être dépassé devra le plus rapidement possible se garer afin de laisser passer le concurrent qui le suit.

Durant le rallye, **les participants devront respecter le Code de la Route** et se conformer à ses prescriptions ainsi qu'aux arrêtés municipaux des agglomérations traversées.

Ils devront être particulièrement vigilants lors des traversées d'agglomérations et de zones habitées.

L'organisation se réserve le droit de sanctionner les comportements abusifs. Des **contrôles secrets** pourront être implantés sur l'itinéraire pour s'assurer du respect des consignes données et de la vitesse autorisée.

X Hébergement

Si des équipages souhaitent être hébergés sur le site de Monteux ou des alentours, le site suivant propose différentes solutions. Ces hébergements sont sous la responsabilité des équipages.

Guide Hébergement (OT Monteux) : https://www.calameo.com/read/0062395760649d1d5ec29:-*

Contact : pour tout renseignement complémentaire :

Alain MAINGRAUD
22 impasse des Frères
84170 Monteux
06.19.90.10.71

Béatrice MAINGRAUD
22 impasse des Frères
84170 Monteux
06.20.44.13.35

E-mail: maingraudalain@yahoo.fr ou fressebeatrice@yahoo.fr ou contact@ehtc.fr

Site : ehtc.fr

1er Rallye de la MONTILIENNE HISTORIQUE

**DEMANDE D'ENGAGEMENT avec votre chèque à retourner avant le 30 septembre 2020
à : **Béatrice MAINGRAUD 22 Impasse des Frères 84170 Monteux****

CATEGORIES	EXPERTS <input type="checkbox"/>	DECOUVERTE <input type="checkbox"/>
	PILOTE	COPILOTE
Civilité	Monsieur <input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/>	Monsieur <input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/>
NOM		
Prénom		
Adresse		
Adresse e-mail		
Tél joignable en cours de rallye		
Permis de conduire n°		
Délivré le, à		
VOITURE		
Marque		
Modèle et Type		
Date de 1ere immatriculation		
Numéro d'Immatriculation		
Véhicule assuré auprès de la compagnie <div style="text-align: right;">contrat N° valable jusqu'au :.....</div>		

ENGAGEMENT aux Frais de participation (détail page 7)		Montant
	Equipage	150€
Repas supplémentaires (demi-tarif pour les enfants de – de 10 ans)		
	Quantité	Tarif
Repas du dimanche midi		25€
Remise des prix		10€
Total général du CHEQUE D'ENGAGEMENT		

Chèque d'engagement à l'ordre de : **Ecurie Historique Tour Clémentine (EHTC)**

DECHARGE DE RESPONSABILITE

J'accepte sans réserve les termes du règlement de la 1er Rallye de la Montilienne Historique. J'ai bien noté que ce rallye n'a aucun caractère sportif mais est soumis à autorisation préfectorale. Il m'appartient donc de souscrire toute assurance individuelle complémentaire que je jugerai utile concernant ma personne, mes passagers et mes biens.

Je décharge l'Ecurie Historique Tour Clémentine, ses représentants et bénévoles, de toute responsabilité pour tout dommage corporel, matériel ou autre pouvant survenir à ma personne, mes passagers ou mes biens.

Je certifie être titulaire **d'une responsabilité civile « vie privée »**.

Fait à Le

Signature du pilote de l'équipage (Précédée de la mention « Lu et approuvé ») :